



Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

Tél. fax : 02 37 52 16 55

E-mail trizay.mairie@wanadoo.fr

Site <http://www.trizay-perche.org>



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation adressée le trente et un mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de MONICAULT, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, Mme SAULNIER Josette, M. VALLEE Dany, Mme GRENECHE Sandrine, Mme JOBLET Brigitte, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe, M. de KERGORLAY Bertrand formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. CHAUVIN Arnaud, M. SAUQUES Nicolas

Secrétaire de séance : Mme JOBLET Brigitte

Le compte-rendu de la séance du 31 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022

M. le Maire rappelle les subventions votées en 2021 et propose de reconduire pour l'année 2022 les subventions accordées aux associations en charge directe des activités des enfants et aux associations de la commune en y ajoutant une subvention pour le voyage scolaire organisé par le SIRP de Souancé, Vichères et Trizay.

Le Conseil Municipal donne son accord et décide d'accorder les subventions aux associations en charge directe des activités des enfants et aux associations de de la commune.

ARRETE :

Les subventions sont donc accordées aux associations en charge directe des activités des enfants et aux associations de la commune de la manière suivante :

« Enfants »

- Foyer rural – Vichères	80.00 €
- ADOCCE 28 CE EP (Coopérative scolaire Souancé)	100.00 €
- Ecole de musique municipale – Nogent	25.00 €/élève
- Voyage scolaire organisé par les professeurs (Collèges et lycées de Nogent)	25.00 €/élève
- Voyage scolaire organisé par le SIRP Souancé, Vichères et Trizay (Classe à Montignac – Lascaux)	564.40 €

« Associations »

- Club du 3 ^{ème} Age – Trizay	80.00 €
- Anciens combattants – Trizay	80.00 €
- Comité des Fêtes de Trizay	80.00 €
- 100 Km du Perche	80.00 €

(M. Vallée, membres du comité des fêtes, ne prend pas part au vote de la subvention)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Vu l'état 1259 établi par les services fiscaux d'Eure et Loir, sur les bases d'imposition 2022 révisées,

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2022, pour la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité le vote des taux d'imposition 2022 tel qu'il suit :

- **TAXE FONCIERE BATI : 33.70 %**
produit attendu : 111 379 €

- **TAXE FONCIERE NON BATI : 40.95%**
produit attendu : 31 818 €

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'ANNEE 2022

Vote du Budget principal - exercice 2022

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux concernant l'élaboration du budget primitif 2022, à savoir :

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 369 476.22 €
- Section d'investissement : 346 549.57 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget principal 2022.

Vote du Budget annexe Logements sociaux - exercice 2022

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux concernant l'élaboration du budget annexe Logements sociaux 2022, à savoir :

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 22 098.33 €
- Section d'investissement : 25 371.44 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget annexe Logements sociaux 2022.

Vote du Budget annexe Lotissement - exercice 2022

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux concernant l'élaboration du budget annexe Lotissement 2022, à savoir :

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : Dépenses : 208 690.09 € - Recettes : 151 861.56 €
- Section d'investissement : 206 232.44 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget annexe Lotissement 2022.

GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE – AUTORISATION DE LA SIGNATURE DU MARCHÉ

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marché public, et que le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu la délibération en date du 14 octobre 2021 adhérent au groupement de commande de travaux de voirie ;

Vu les termes de l'accord cadre à bon de commande en procédure adaptée (Articles L.2123-1-1° et R.2123-1 1°, R.2123-4, R.2123-5 et R2162-1 et suivants du code de la commande publique 2019) ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 1^{er} mars 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Autorise le maire à signer le marché pour un montant maximum de 200 000 € pour 4 années.

- Charge le maire de transmettre la notification, l'acte d'engagement et les bons de commande à l'entreprise PIGEON TP.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'effectuer un choix de l'entreprise en vue de réaliser les travaux de l'esplanade de l'église.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire annonce que la décision sur le choix de l'entreprise pour les travaux de l'esplanade devant l'église sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

MODIFICATION DES MODALITES D'ACCES AU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INFOGEO28 D'ENERGIE EURE-ET-LOIR

Monsieur le Maire rappelle qu'ENERGIE Eure-et-Loir développe et met à disposition des communes et de leurs groupements son Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo 28. Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'électricité et de gaz, d'eau potable, installations d'éclairage public...), de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression de cartes.

Cependant, l'évolution de la réglementation relative à « *la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel* » contraint désormais chaque collectivité à devoir nommer un délégué à la protection des données personnelles (lequel ne peut être un élu) et à signer chaque année un engagement de confidentialité afin de toujours pouvoir accéder aux données à caractère personnel figurant notamment au cadastre.

Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de conclure une nouvelle convention avec ENERGIE Eure-et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo 28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

En conséquence, après avoir délibéré, le conseil municipal :

- se déclare favorable à l'accès de la commune à la plateforme informatique Infogéo 28,
- approuve les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir et autorise Monsieur le Maire à signer ce document,
- s'engage à désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO) en complétant pour cela l'acte d'engagement de confidentialité et à transmettre ce document à ENERGIE Eure-et-Loir à l'appui de la convention pour permettre le maintien de l'accès aux données à caractère personnel présentes au sein d'Infogéo28,
- s'engage à transmettre à ENERGIE Eure-et-Loir un nouvel acte d'engagement de confidentialité en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles (DPO).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle la date du 10 avril 2022 pour le 1^{er} tour des élections présidentielles. Le planning pour le second tour, le 24 avril 2022 a été finalisé.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la SCAEL va acheter 1 hectare de terrain derrière l'actuel silo situé au lieudit Le Plessis.

Une cérémonie est prévue le 8 mai 2022 à l'occasion de la commémoration de l'armistice 1945.

M. GOUPIL Christophe explique qu'il y a un besoin d'élagage au chemin rural de Chainville. Une recherche de propriétaire sera faite.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 21 avril 2022 à 20h30.

Fin de la séance : 22 h 30

M. de MONICAULT	
Mme SAULNIER	
M. VALLEE	
Mme GRENECHE	
Mme JOBLET	
M. BAILLEAU	
M. GOUPIL	
M. CHAUVIN	Absent
M. de KERGORLAY	
M. SAUQUES	Absent